

N° 25-10-38

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit octobre, le Conseil Municipal de la commune de BREUIL-BOIS-ROBERT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard MOISAN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 octobre 2025.

Nombre de Conseillers :
En exercice : 11
Présents : 8
Votants : 10

PRÉSENTS : M.M. MOISAN (Maire), DELAVAUD, ROUXEL, DA SILVA PEDRO, KERJEAN, FORTIN. Mmes JACQUENET-MOREAU, VOLLAND.

EXCUSÉS : M. MANIANGA-KEYET (pouvoir à M. MOISAN). Mme DESPINS (pouvoir à Mme VOLLAND).

ABSENTE : Mme FOURNET.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. ROUXEL.

OBJET : Convention
installation consigne
VINTED GO

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), et notamment ses articles L.2122-1, L.2122-1-1, L.2125-1 et L.2125-3 ;

Vu le Code de l'environnement (publicité extérieure), articles L.581-1 et suivants et R.581-1 et suivants ;

Vu le Code de la voirie routière pour les éventuelles permissions de voirie ;

Considérant l'intérêt pour les administrés d'un service de dépôt et retrait de colis par consigne automatique (« locker ») améliorant l'accessibilité du service et limitant les flux de livraison ;

Considérant la demande de la société « Vinted Go » d'implanter un équipement sur le domaine public communal ;

Considérant qu'une autorisation d'occupation du domaine public délivrée en vue d'une exploitation économique doit, sauf exception, donner lieu au paiement d'une redevance ;

Considérant que l'implantation projetée est envisagée sur le domaine public ;

Le Conseil Municipal, par 9 voix pour et 1 voix contre :

- . décide d'autoriser la Société VINTED GO à installer une consigne, sur le domaine public à BREUIL-BOIS-ROBERT ;*
- . prend note qu'en contrepartie de la mise à disposition de cet emplacement, la rémunération de la Société VINTED GO se montera à 78,00 €/mois ;*
- . approuve le texte de la convention entre la Commune de BREUIL-BOIS-ROBERT et la Société VINTED GO ;*
- . autorise le Maire à signer cette convention.*

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

En Mairie, le 30 octobre 2025.

Le Maire,
Bernard MOISAN

